



Pierre JARLIER
Sénateur du Cantal
Maire de Saint-Flour

*Copie pour information,
Bien cordialement.*

1, place d'Armes BP 36
15102 Saint-Flour Cedex
pierre-jarlier@wanadoo.fr

Tél. 04 71 60 98 78
Fax 04 71 23 87 23



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Cab : ER/VP/063881

Paris, le **14 DEC. 2009**

Monsieur le Sénateur,

Cher Pierre,

Vous avez appelé mon attention sur les modalités de recrutement des ingénieurs territoriaux par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Vous vous inquiétez en effet de ce que les titulaires d'un master d'urbanisme ne soient pas autorisés à se présenter aux concours d'ingénieur territorial.

Il appartient bien entendu au CNFPT de déterminer, dans le cadre de la réglementation en vigueur, les modalités d'accès au concours d'ingénieur territorial dans la spécialité « urbanisme ». Pour autant, il ressort des éléments d'information en ma possession que le caractère fortement transversal et pluridisciplinaire des connaissances et compétences attendues des urbanistes pourrait justifier qu'une concertation entre toutes les parties prenantes soit engagée à ce sujet.

Pour ce qui le concerne, mon département ministériel est tout à fait disposé à participer à cette réflexion et à examiner l'impact éventuel qu'elle pourrait avoir sur les formations du champ considéré.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma meilleure considération.

Amis

Valérie Pecresse

Valérie PECRESSE

Monsieur Pierre JARLIER
Sénateur du Cantal
Membre de la Commission des Finances
Maire de Saint-Flour
15, rue de Vaugirard
75291 Paris cedex 06